



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce hors taxes

Question écrite n° 14850

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'une éventuelle suppression du commerce hors taxes intracommunautaire. En effet, si le conseil européen des ministres des transports et le parlement européen ont souhaité depuis 1991 qu'une étude d'impact économique et social soit réalisée, la Commission européenne n'a toujours pas accédé à cette demande. Cette industrie regroupe les grands noms des secteurs de la parfumerie, de la mode et des accessoires, de la gastronomie... et réalise 41 % de son chiffre d'affaires par la vente de produits en duty free. Elle contribue également au financement des infrastructures aéroportuaires. La suppression du commerce hors taxes intracommunautaire mettrait en péril cette activité et la viabilité de certaines lignes de transport. C'est la raison pour laquelle il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour convaincre la Commission européenne d'effectuer cette étude d'impact.

Texte de la réponse

Conformément aux directives adoptées en 1991 et 1992, le régime des ventes hors taxes au bénéfice des seuls voyageurs qui se rendent par voie aérienne ou maritime dans un autre Etat membre ou qui empruntent le tunnel sous la Manche doit prendre fin le 30 juin 1999. Le Gouvernement est conscient des conséquences économiques et sociales que l'entrée en vigueur de cette décision pourrait entraîner sur certaines régions et sur les compagnies maritimes assurant le trafic transmanche. C'est pourquoi le Premier ministre a confié à M. André Capet, député du Pas-de-Calais, la mission d'évaluer l'impact que pourrait avoir la suppression du commerce hors taxes. Par ailleurs, lors du conseil des ministres des finances du 19 mai dernier, les Etats membres ont obtenu de la Commission qu'elle réfléchisse aux modalités selon lesquelles les conséquences défavorables de la suppression du commerce hors taxes sur l'activité des régions concernées pourraient être atténuées à l'échelon national ou communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14850

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2823

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4578